

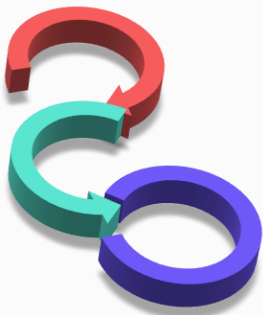
ACMDPQ

INFO * ACMDPQ

Qualité • Pertinence • Leadership

**Volume 1 – Numéro 2
Mars 2026**

Table des présidents-es 23 février 2026



Bulletin d'information à l'intention des présidents et présidentes de CMDPSF membres de l'ACMDPQ

Sommaire :

- [ACMDPQ – Son comité exécutif](#)
- [Rencontre avec Dr Gaudreault du CMQ](#)
- [FMSQ – Règlement de régie interne \(RRI\)](#)
- [Règles de nomination des chefs de département](#)
- [Rémunération comités](#)
- [Mandat de la table des présidents et présidentes de CMDPSF](#)
- [Formation 8 mai 2026 – Un avant-goût du programme](#)
- [Dossier professionnel](#)
- [CIETOC](#)
- [Sondage comité antibiogouvernance](#)
- [Rappels](#)

ACMDPQ – SON COMITÉ EXÉCUTIF

Pour ouvrir la rencontre, Dr Arata souhaite présenter les membres du comité exécutif de l'ACMDPQ.

Il débute en soulignant l'arrivée d'un nouveau membre au conseil d'administration ainsi qu'au comité exécutif : Dr Jean-François Lefebvre, nommé vice-président omnipraticiens. Dr Lefebvre occupe également la fonction de président du CMDPSF du CISSS de la Gaspésie.

Dr Arata poursuit avec la présentation des autres membres de l'exécutif :

Dr Yvan Gauthier, psychiatre et président du CMDPSF du CIUSSS de la Capitale-Nationale, qui assume le rôle de vice-président spécialistes au sein de l'ACMDPQ.

M. François Paradis, pharmacien, président du CMDPSF du CISSS du Bas-Saint-Laurent et vice-président pharmaciens à l'exécutif de l'ACMDPQ.

Dr Jérôme Champvillard, médecin urgentiste, vice-président du CMDPSF du CISSS de l'Outaouais, et secrétaire-trésorier de l'ACMDPQ.

Dr Jean Beaubien, anesthésiologiste, président du CMDPSF du CHU de Québec – Université Laval, qui occupe la fonction de vice-président aux affaires universitaires.

Enfin, Dr Arata profite également de l'occasion pour présenter Dr Pierre-Marc Couture-Trudel, psychiatre, vice-président du CMDPSF du CISSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, et nouveau membre du conseil d'administration de l'ACMDPQ.

RENCONTRE AVEC DR GAUDREULT DU CMQ

Le 13 février dernier, Dr Arata s'est rendu à Montréal pour rencontrer Dr Mauril Gaudreault. Plusieurs d'entre vous se questionnent sur les raisons entourant les annulations répétées des rencontres conjointes CMQ-ACMDPQ.

Dr Gaudreault a tenu à préciser que l'objectif initial de ces rencontres était de favoriser un rapprochement entre les deux organisations. Or, au cours de la dernière année, cet objectif s'est avéré plus difficile à atteindre. Ainsi, il a été entendu que, jusqu'à la fin de son mandat en octobre prochain, il n'y aurait plus de rencontres formelles CMQ-ACMDPQ.

Dr Gaudreault demeure disposé à participer à des rencontres ponctuelles avec l'ACMDPQ et souhaite également maintenir les canaux de communication actifs afin de poursuivre les rencontres statutaires avec le PDG de l'ACMDPQ. Dans cet esprit de collaboration, la présence du CMQ à la formation du 8 mai prochain est confirmée.

FMSQ -RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE (RRI)

Dr Arata a rencontré Dr Rafik Ghali, directeur des affaires professionnelles à la FMSQ qui était accompagné de l'avocate de la Fédération. Les échanges ont porté sur le Règlement de régie interne (RRI). Un rappel a été fait quant à l'importance de respecter l'annexe 47. Aussi la confirmation de la présence d'un médecin spécialiste aux comités de discipline ou d'évaluation qui concernent ce dernier pourrait être intégré,

tout comme pour les omnipraticiens, à votre règlement de régie interne.

RÈGLES DE NOMINATION DES CHEFS DE DÉPARTEMENT

Dr Arata invite les présidentes et présidents de CMDPSF à transmettre à l'ACMDPQ leur processus de nomination des chefs de département. L'objectif est de constituer une banque d'informations afin de favoriser le partage de pratiques et d'outils entre les établissements.

Il rappelle que les chefs de département entretiennent un lien étroit avec les CMDPSF. À l'instar des exécutifs des CMDPSF, ils jouent un rôle essentiel dans la surveillance et l'amélioration de la qualité des services médicaux. Il est impératif que l'ECMDPSF soit intégré au processus de sélection mis en place dans votre établissement. Le partage de ces processus contribuera donc à enrichir l'expertise collective et à harmoniser les pratiques au bénéfice de l'ensemble du réseau.

RÉMUNÉRATION COMITÉS

Une question a été soulevée à l'ACMDPQ concernant la rémunération des sages-femmes, du pharmacien et du dentiste siégeant à l'exécutif du CMDPSF.

La réponse à cette question demeure variable, puisqu'elle dépend largement de la culture organisationnelle et des pratiques propres à chaque établissement. L'ACMDPQ a néanmoins proposé quelques lignes directrices afin d'orienter la réflexion.

Pour ce qui est du président du CMDPSF, la recommandation générale est que sa rémunération soit équivalente à celle du chef de département le mieux rémunéré dans l'établissement. Par exemple, si le chef de département spécialiste le mieux payé reçoit 160 000 \$, la rémunération du président devrait s'approcher de ce montant, auquel peut s'ajouter une majoration raisonnable.

Enfin, pour les postes de vice-président, secrétaire ou trésorier, la rémunération peut varier en fonction des mandats spécifiques confiés dans chaque milieu. Il s'agit de simples recommandations, destinées à soutenir la cohérence et la reconnaissance du travail réalisé.

MANDAT DE LA TABLE DES PRÉSIDENTS-PRÉSIDENTES DE CMDPSF

Le mandat de la table des présidents et présidentes de CMDPSF est maintenant disponible sur le site de l'ACMDPQ dans la section réservée aux membres. Un petit rappel à savoir que la table est réservée seulement aux présidents-es et vice-présidents. <https://www.acmdpq.com/fr/acces-aux-membres/table-nationale-des-presidents-et-presidentes-de-cmdpq/#>

FORMATION 8 MAI 2026 – UN AVANT-GOÛT DU PROGRAMME

Le 8 mai 2026, l'ACMDPQ offrira une formation complète sur l'évaluation de l'acte médical.

La journée se déroulera comme suit :

Avant-midi

Formation principale sur l'évaluation de l'acte médical, présentée par Dr Arata.

Après la pause du matin, l'Association canadienne de protection médicale (ACPM) poursuivra la séance jusqu'au dîner, en abordant les enjeux liés à la qualité versus les plaintes ainsi que le processus disciplinaire au Québec.

Après-midi

Des représentants de trois ordres professionnels seront présents :

- Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ)
- Collège des médecins du Québec (CMQ)
- Ordre des sages-femmes du Québec (OSFQ)

Ils discuteront :

- des principales préoccupations liées à la qualité ;
- de leurs attentes envers les conseils professionnels ;
- et des avenues de collaboration pour renforcer la qualité au sein du réseau.

DOSSIER PROFESSIONNEL

À défaut d'un changement législatif, le dossier professionnel demeure sous la responsabilité du CMDPSF. Pour l'instant, et tant que le règlement ne sera pas modifié, c'est le Règlement sur les activités exercées dans le cadre d'un établissement (ROAE) qui continue de s'appliquer.

Cf. art. 101 du ROAE. « Le dossier professionnel établi par le comité d'examen des titres est conservé par le directeur des services professionnels. Nul ne peut en prendre connaissance, sauf le médecin, le dentiste ou le pharmacien concerné, les membres du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens et l'ordre professionnel auquel appartient le médecin, le dentiste ou le pharmacien. »

LGSSSS art. 211. Malgré la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) et l'article 679 de la présente loi, les dossiers et les procès-verbaux du conseil des médecins, dentistes, pharmaciens et sages-femmes et de chacun de ses comités sont confidentiels.

Toutefois, un médecin examinateur et les membres d'un comité de révision visé à l'article 716 peuvent prendre connaissance du dossier professionnel d'un membre du conseil lorsque les renseignements qu'il contient sont nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités. Il en est de même de toute personne habilitée à prendre une mesure disciplinaire ou une sanction administrative à l'égard d'un médecin, d'un dentiste, d'un pharmacien ou d'une sage-femme.

Nul ne peut prendre connaissance des procès-verbaux d'un comité du conseil, sauf les membres de ce comité, les membres du comité exécutif du conseil, le Tribunal administratif du Québec ou les représentants d'un ordre professionnel dans l'exercice des fonctions qui leur sont attribuées par la loi.

Nul ne peut prendre connaissance des procès-verbaux du conseil, sauf les membres du conseil, les membres du comité exécutif de ce conseil, le Tribunal administratif du Québec ou les représentants d'un ordre professionnel dans l'exercice des fonctions qui leur sont attribuées par la loi.

CIETOC

Le CIETOC demeure principalement un comité à vocation clinique. Il devrait se doter d'une structure allégée afin de permettre une actualisation rapide des recommandations émises par les conseils professionnels, conformément aux dispositions prévues par la Loi. Le CIETOC est appelé à jouer un rôle de facilitation pour assurer la cohésion des trajectoires de soins; il devrait ainsi contribuer à accélérer les processus d'élaboration, d'adoption et de mise en œuvre des recommandations.

Nous vous invitons également à nous transmettre les règlements encadrant le fonctionnement du CIETOC ainsi que leur constitution.

SONDAGE - COMITÉ ANTIBIOGOUVERNANCE

L'ACMDPQ fait appel à ses membres afin de connaître de quelle instance relève le comité d'antibiogouvernance à l'intérieur de vos établissements. Merci de faire parvenir votre réponse à lpaquet@acmdp.qc.ca

RAPPELS



Prochaine table des présidents et présidentes de CMDPSF :
13 avril 2026 – 16 h 30



Ressource — Banque de RRI : faire suivre vos documents à l'ACMDPQ



Processus de nomination de vos chefs de département à faire suivre à l'ACMDPQ



Faire suivre règlements CIETOC à l'ACMDPQ



Formation – inscription avant le 1^{er} mai 2026 (liens ci-dessous)

[ACMDPQ - Formation évaluation qualité acte... 8 mai 2026 - Château Laurier - Québec – Remplir le formulaire](#)

[https://www.acmdpq.com/fr/membres-
formations/evenements-a-venir/](https://www.acmdpq.com/fr/membres-formations/evenements-a-venir/)



Nous sommes là pour vous !

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question, interrogation...